



## Human Rights Council –48<sup>th</sup>Session

**Items 3&5:** Interactive dialogue with the Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples (EMRIP)

**27septembre 2021**

Nous saluons l'UNESCO pour son initiative concernant la célébration de l'Année Internationale des langues autochtones, en 2019.

Cependant, nous nous concentrons sur la situation des minorités ethniques dont l'identité ainsi que le respect au pluralisme culturel linguistique doivent être préservés par la RII.

Contrairement aux états multinationaux, les états nationaux comme l'Iran prétendent s'appuyer sur une seule nation et imposent ainsi une langue dominante, le Persan.

Nous pensons que :

- L'article 1 de la déclaration universelle des droits de l'homme,
- Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale,
- Le Comité des droits de l'enfant,
- Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels,

permettent largement la défense des droits des minorités pour qu'elles bénéficient de l'éducation à la langue maternelle, à leur culture et autres ...

Aujourd'hui, en Iran, les minorités sont marginalisées et la Covid 19 contribue à l'augmentation de la discrimination dans les villes et les villages de l'Azerbaïdjan oriental et occidental où les enfants sont privés de l'éducation.

Nous demandons que la République islamique respecte sa constitution et aussi mette en application les articles 15 et 19, et accepte le multiculturalisme et multilinguisme dans le pays.

Merci